

economiesuisse
Case postale
8032 Zurich

Lausanne, le 31 octobre 2003
S:\COMMUN\POLITIQUE\Position\2003\POL0345.doc
NOL/fkr

Unification du droit de la procédure civile suisse

Mesdames, Messieurs,

Nous avons bien reçu votre courrier du 20 août dernier à propos du sujet mentionné sous rubrique et vous remercions de nous consulter à ce propos.

Nous ne pouvons que saluer l'unification du droit de la procédure civile, ainsi que l'incorporation de l'arbitrage national dans la nouvelle loi.

L'abandon des 27 codes de procédure civile pour une seule et unique loi fédérale permettra une pratique plus aisée pour les mandataires appelés à pratiquer la procédure civile, dans les différents cantons. Par exemple, une seule procédure applicable dans toute la Suisse évitera le problème des délais et fêtes judiciaires, différents d'un canton à l'autre, et permettra une égalité de traitements entre justiciables.

Pour les litiges relevant du droit du travail, la procédure de conciliation est capitale. Il est donc positif que l'avant-projet rende obligatoire la procédure de conciliation pour les litiges découlant d'un contrat de travail, de la loi sur la participation et de la loi sur le service de l'emploi et la location de service. De plus, toute renonciation relevant des lois susmentionnées et du contrat de travail, même d'un commun accord, serait irrecevable.

De plus, l'avant-projet instaure que le dépôt de la requête de conciliation correspond au dépôt de l'action judiciaire. Ce qui permet, dans tous les cantons, de débiter immédiatement la procédure par le biais de la procédure de conciliation.

Selon l'avant-projet, en matière d'arbitrage national, l'ouverture de l'action judiciaire est également déclenchée par l'introduction de la procédure de conciliation préalable convenue entre les parties. Il s'agit là d'une disposition nouvelle et appréciable.

En conclusion, nous soutenons l'unification de droit de la procédure civile et en vous remerciant de votre consultation, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos distinguées salutations.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Guy-Philippe Bolay
Directeur adjoint

Norma Luzio
Sous-directrice